



PARTI BRETON STROLLAD BREIZH

En rejoignant le Parti Breton, vous nous donnez plus de poids et plus de moyens d'agir chaque jour pour défendre la Bretagne, défendre vos convictions et vos valeurs !

Votre adhésion, c'est de l'action !

OUI, je rejoins le Parti Breton :

40€

ADHESION SIMPLE

.....€

ADHESION BIENFAITEUR

montant libre supérieur à 40€

10€

TARIF REDUIT

étudiants et demandeurs d'emploi

M. / Aotrou

Mme. / Itron

Mlle. / Dimezell

Nom / Anv : Prénom / Anv-bihan :

Nationalité / Broadelezh :

Adresse postale / Chomlec'h :

Code postal / Kod-post : Ville / Kêr :

Profession / Micher : Age / Oad.....

Mandat électif / Dilennad :

Téléphone / Pellgomz :

Courriel / Postel :

Souhaitez-vous recevoir une carte d'adhérent du Parti Breton ? Oui / Ya Non / Nann

1^{ère} adhésion / Goulenn 1^{añ}

Renouvellement / Kendalc'h

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion avec votre règlement : Par chèque à l'ordre de notre association de financement AN TEMZ, à l'adresse "Parti Breton, BP 15, 35730 Pleurtuit".

Votre adhésion et vos dons sont défiscalisables. Par exemple, une adhésion bienfaiteur à 100 € ne vous coûtera que 34€ après la réduction d'impôt l'année prochaine. Vous recevrez votre bon de défiscalisation en mars ou avril de l'année suivante.

Conformément à la loi du 11 mars 1988, les adhésions/dons des personnes physiques sont plafonnés à 7500 € par an par personne physique pour l'ensemble des partis politiques, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15000 € de dons par foyer fiscal. Les dons effectués par des personnes morales sont interdits.